

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

Organe de l'Archevêché et de toute la Province Ecclésiastique
de Saint-Boniface

Paraissant le Mardi de Chaque Semaine.

VOL. II.

7 JUILLET, 1903.

No. 27

SOMMAIRE:—Lettre de Mgr Taché. Règlement Diocésain. Hôpital de Saint-Boniface. *La Patrie* et la Députation de Nos Catholiques de Winnipeg. Léon XIII Mourant. Notre Fête Nationale. Légende Sacrée. Ding ! Dang !

MONSIEUR TACHE

(Suite)

XXI.—Suite de la lettre écrite par le P. Taché à sa mère pendant sa deuxième visite au Lac Caribou (1848)

1er Mai 1848.

C'est aujourd'hui que tous ensemble, enfants d'une mère chérie, nous commençons à honorer d'une manière spéciale celle qui, malgré notre indignité, veut bien nous prendre sous sa protection. J'ai la certitude que vous, qui pensez à moi tous les jours, avez bien voulu prier pour moi d'une façon spéciale en ce jour. De mon côté, la date de ces lignes vous dira assez que tout en honorant notre bonne mère qui est au ciel, j'ai pensé à ma bonne mère qui est sur la terre. Je suis depuis quinze jours au milieu d'une nombreuse population de sauvages qui ne me laissent point un moment à moi ; aujourd'hui néanmoins j'ai cru devoir me réserver quelques instants

pour vous adresser un mot. Le mois de mai n'est pas ici le beau mois de l'année; la terre est encore couverte d'une épaisse couche de neige, et la vue d'une glace tout aussi solide qu'au mois de février, nous dit assez que tous les charmes du beau mois de Marie ne sont que pour le cœur, puisque la nature refuse d'y concourir.

Pendant que je vous adressais les pages précédentes, je reçus la visite d'à peu près la moitié des hommes que j'avais vus l'année dernière. Tous me disent qu'il leur serait bien agréable de passer le printemps ici avec leurs familles, afin de continuer à se faire instruire, mais que l'éloignement où se trouvaient leurs canots et autres circonstances, il leur serait impossible de se procurer cet avantage: en sorte que je commençais à penser que j'étais venu de bien loin inutilement et que je ne verrais point de sauvages. Mais la Providence disposa autrement et contre mon attente, je suis environné de sauvages et plus nombreux et encore mieux disposés que le printemps dernier.

9 Mai.—Une semaine vient de se passer et je n'ai pas eu la possibilité de terminer cette page-ci, aujourd'hui ma position est changée. A peu près tous mes sauvages se sont dispersés hier, ils sont allés chacun de son côté tant pour pourvoir à leur subsistance, que pour se procurer l'écorce et le bois nécessaires pour les canots à faire. La crainte de la mort a aussi contribué à les disperser. Presque tous ces sauvages appartiennent à cette partie des Montagnais qui portent le nom de mangeurs de caribous qui vivent sur les terres des Montagnais, n'ayant que très peu de communication avec les blancs, qui n'ont point d'établissement au milieu d'eux. Ces sauvages ayant appris que leurs frères avaient embrassé la religion, auraient désiré marcher sur leurs traces, la curiosité jointe à l'amour du bien leur faisait souhaiter de voir un prêtre. L'été dernier quelques-uns rencontrèrent des Montagnais d'ici qui leur apportèrent la promesse que je leur avais faite de me trouver ici encore ce printemps. Une maladie qui en enleva plusieurs dans le cours de l'hiver, acheva de les décider et ils arrivèrent ici en assez bon

nombre, témoignant des sentiments que l'on ne peut pas vraisemblablement attendre d'infidèles qui n'ont pas d'autres notions du bien que le sentiment naturel qui se trouve dans le cœur de tous les hommes. Dieu qui les avaient châtiés, chez eux, voulut encore les visiter ici. Deux sépultures consécutives répandirent l'épouvante parmi eux. Ils me quittèrent donc, tout en protestant (la plupart du moins) que le peu qu'ils avaient appris de la religion suffisait pour leur faire désirer ardemment de la connaître mieux et de se soumettre à ses saintes instructions. Ils m'assignèrent un endroit, à l'autre extrémité de ce lac ici, où je leur promets de me rendre l'été prochain, Je suis encore plus que jamais convaincu que cette place-ci n'est point favorable à une mission. L'excessive rareté du poisson expose toujours au jeûne le plus rigoureux ceux qui y veulent demeurer un peu longtemps. Car, voyez-vous ? tous les enfants des bois suivent déjà à la lettre les préceptes de l'Evangile. Leurs magasins sont ceux de gens qui comptent tout à fait sur la Providence et s'ils ne demandent point encore leur pain quotidien ils sont dans la nécessité de le chercher. Je n'ai donc vu ces sauvages qu'environ quinze jours, ce qui est bien peu, vu surtout l'obstacle excessivement pénible, que l'on rencontre dans l'ignorance de la langue. Quoi qu'il en soit je suis bien aise d'avoir vu ces sauvages, d'abord parce que j'ai pu baptiser tous leurs petits enfants dont l'un est déjà allé au ciel, prier pour ses frères et aussi, j'espère, pour celui qui lui en a ouvert les portes en lui conférant le sacrement de la régénération. J'ai admiré encore cette fois la bonté de la Providence. Cet enfant, malade depuis sa naissance, est arrivé ici huit jours avant sa mort, tout exprès, ce semble pour se faire baptiser et mourir ensuite. Une autre raison pour laquelle je suis bien aise d'avoir vu ces sauvages, c'est que je me proposais de faire l'automne prochain un voyage long et pénible tout exprès pour les voir, mais ils m'ont dit que ce voyage eût été inutile, parce que l'endroit où j'espérais les voir (d'après les informations que l'on m'avait données) est une place où ils ne se réunissent jamais, et où il leur

est très difficile de le faire. Ce voyage ne m'eût point coûté s'il eût pu tourner à la gloire de Dieu ; mais puisqu'il devait être inutile, je suis bien aise d'en être dispensé.

(Suite de cette lettre au prochain numéro)

REGLEMENT DIOCESAIN

CONCERNANT LE PORT DE LA SOUTANE

A tous les membres du clergé séculier et régulier du diocèse.

Dignes et Chers Collaborateurs,

Dans une de nos lettres circulaires nous avons consacré, par un règlement diocésain, la coutume constante du clergé du diocèse de porter la soutane ; cette coutume remonte à 1818 et elle dure par conséquent depuis 85 ans. Nous ne voyons aucune raison de modifier cette pratique si vénérable, et nous avons la satisfaction de pouvoir dire qu'il n'y a pas au monde un clergé plus respecté que le nôtre par ceux qui n'appartiennent pas à l'Église. En vérité je me demande ce que nous gagnerions à entrer dans une nouvelle voie. Cesser de porter la soutane, ce serait reculer devant un ennemi imaginaire, favoriser une tendance malsaine, et condamner le passé. Nous n'avons entendu encore aucune raison sérieuse donnée par les nouveaux venus contre le port de la soutane, et de même que nous respectons les règlements différents (port de la soutanelle) que les circonstances imposent dans d'autres pays, nous tenons aussi à ce que l'on respecte notre règlement en faveur de la soutane.

Ce n'est pas au moment où le costume des religieux et des religieuses est maintenu dans les écoles de Winnipeg, au prix des plus grands sacrifices, que nous devons fléchir en ce qui concerne le port de la soutane. Cependant, comme il y a eu dernièrement des infractions à ce règlement, par suite sans doute de quelque malentendu, nous tenons à vous faire savoir que c'est notre volonté for-

melle que tous les prêtres du diocèse portent constamment la soutane au dehors: la violation de cet usage et de cette règle exposerait les délinquants à la privation de la juridiction.

Espérant que nous serons bien compris et que notre vénérable clergé aura toujours, comme par le passé, plus de souci d'augmenter la somme de ses connaissances ecclésiastiques et de ses vertus sacerdotales, plus de souci du salut des âmes, que de se libérer des réglemens diocésains, nous prions le divin maître de vous remplir de joie et de paix dans le Saint-Esprit. Si un prêtre est autorisé à aller dans un diocèse où l'on ne porte pas la soutane, alors il pourra voyager sans soutane; mais ceci ne s'applique nullement à ceux qui vont visiter la province de Québec.

Votre bien affectueusement dévoué en N. S. et M. I.

† ADELARD, O. M. I.,
Archevêque de Saint-Boniface.

Hopital de Saint-Boniface

Durant le mois de juin, l'hôpital de Saint-Boniface a reçu 214 malades (140 hommes et 74 femmes). L'on y a fait 58 opérations et 450 pansements.

“ La Patrie ” et la Deputation de Nos Catholiques de Winnipeg

L'entrefilet suivant qui a paru dans *La Patrie* du 27 juin dernier, prouve que l'on s'intéresse à nous dans la chère vieille province de Québec. Mille fois merci. Espérons que la majorité protestante comprendra cet appel à l'honneur et à ce qu'elle aime à appeler elle-même le *fair play* britannique :

“ Les catholiques de Winnipeg se sont réunis, cette semaine, dans le but de se plaindre du fonctionnement de la loi des écoles. Ils ont protesté contre la manière dont ils sont traités.

“ Nos coreligionnaires sont forcés de contribuer aux écoles publiques, et de maintenir à leurs frais et dépens leurs écoles séparées. C'est une injustice criante. Et il est étonnant que la majorité protestante, ne se fasse pas un point d'honneur d'adopter une politique plus libérale et plus tolérante. La tolérance devrait pourtant être l'une des pierres d'assise de ce siècle de lumière et de progrès.

“ Les catholiques ont pris la résolution de s'adresser d'abord au gouvernement provincial puis au gouvernement de la Puissance.”

Voici les résolutions adoptées à l'assemblée des catholiques de Winnipeg :

LES CATHOLIQUES ET L'HON. M. ROBLIN

RESOLUTIONS

“ Attendu que, les Lords du Comité Judiciaire du Conseil Privé de l'Empire Britannique, dans un jugement rendu le 28 janvier, A. D., 1895, ont déclaré qu'un droit ou privilège dont jouissait auparavant la minorité catholique romaine avait été lésé par la législation manitobaine de 1890 ; et

“ Attendu que, par considération de cette décision du Conseil Privé, les gouvernements de la Puissance du Canada et de la Province du Manitoba, par une entente, ont décrété certains amendements à la loi scolaire de 1890 (communément appelée “Loi Scolaire Manitobaine de Laurier-Greenway”), tendant à adoucir les griefs de la dite minorité catholique romaine du Manitoba ; et

“ Attendu que, la dite entente effectuée entre les autorités fédérales d'Ottawa et le gouvernement provincial de Winnipeg, a été démontrée défectueuse, imparfaite et insuffisante ; quelques-uns seulement des districts scolaires où les catholiques composent pratiquement la totalité des contribuables, ayant pu en jouir, et cela par pure bonté du gouvernement, tandis que dans les centres mixtes, où les protestants forment la majorité, nul avantage n'étant tiré de la dite Loi Scolaire ; et

“ Attendu que, les catholiques de Winnipeg en particulier ont vu leurs efforts réitérés pour obtenir justice, rejetés par le refus constant de la ville de Winnipeg à leurs justes demandes, et attendu qu'ils ont eu, pendant plus de douze ans, à payer une double contribution, l'une pour la construction et l'entretien des écoles publiques de Winnipeg, et l'autre pour la conservation de leurs propres écoles :

“ Qu'il soit résolu, que nous catholiques de la ville de Winnipeg, réunis en assemblée publique, considérons de notre devoir, de faire connaître que nos griefs en matière d'écoles n'ont nullement été adoucis jusqu'à présent ;

“ Qu'il soit encore résolu que MM. J. G. Carroll, T. D. Deegan, P. Marrin, N. Bawlf, F. W. Russell et McManus forment le comité, avec autorisation d'ajouter d'autres à leur nombre, devant se présenter au gouvernement local et exposer à l'Hon. Premier du Manitoba, nos griefs avec prière de les adoucir; et dans le cas où le dit gouvernement local refuserait nos justes demandes ou se déclarant incapable de nous les accorder, deux des membres du dit comité soient immédiatement envoyés à Ottawa dans le but d'exposer la chose devant le gouvernement fédéral et de prier le gouverneur-général de ne point permettre que la minorité molestée du Manitoba souffre plus longtemps ce traitement injuste qu'elle subit depuis plus de douze ans.”

Ces résolutions sont claires, précises et nous font voir l'état actuel de ce que nous appelons “ La Question des Ecoles du Manitoba.”

LEON XIII MOURANT

Le Délégué apostolique, Mgr Sbaretta, a annoncé, par dépêche télégraphique, à Mgr l'Archevêque la maladie grave de S. S. Léon XIII. Sa Grandeur a immédiatement averti ses vénérables suffragants et elle a prescrit à MM. les Curés des paroisses voisines et aux communautés religieuses la bénédiction du T. S. Sacrement avec le chant du *Miserere* et l'invocation trois fois répétée: *Salus infirmorum, ora pro nobis.*

Dominiis conservet Leonem XIII.

NOTRE FÊTE NATIONALE

A LETELLIER

La Saint-Jean-Baptiste, la fête nationale des Canadiens-Français, a été célébrée cette année avec pompe et éclat dans la florissante paroisse de Letellier, à une cinquantaine de milles de Saint-Boniface. Une excursion organisée pour la circonstance y amenait grand nombre *de nos gens* de Winnipeg et d'autres endroits. Grand'messe chantée avec diacre et sous-diacre, sermon de circonstance par le R. M. Cherrier, curé de l'église de l'Immaculée Conception, banquet, discours patriotiques, amusements, tel fut le programme de cette belle journée. Le nouveau drapeau national, le drapeau du Sacré-Cœur, que nous contemplions dans l'église et sur les principaux édifices de la paroisse, a été applaudi par tous et surtout par les orateurs du jour. Honneur à la paroisse de Letellier, honneur aux organisateurs de cette fête.

A SAINT-BONIFACE

Dimanche, le 28 juin, solennité de la fête de Saint Jean-Baptiste, grand'messe solennelle à la cathédrale, sermon de circonstance. Le Lieutenant-Gouverneur du Manitoba, accompagné de M. Gauthier, ex-consul de France, occupait un fauteuil près de la balustrade. A Saint-Boniface, le nouveau drapeau national était aussi arboré sur nos principaux édifices.

Nous reproduisons avec plaisir la magnifique adresse du président de la Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface :

Au T. R. M. Azarie Dugas, Administrateur de l'Archidiocèse de Saint-Boniface.

Monsieur le Vicaire-Général,

La foi est la vie d'un peuple. Par l'union des idées qu'elle engendre, elle dirige les hommes vers un même but, et dans le combat

qu'ils ont à livrer, elle fait éclater les dévouements et les gloires.

Aussi, dans ce concert immense d'un peuple en liesse au pied de l'autel de la patrie, n'est-il pas du devoir de tous les citoyens et plus spécialement des sociétés patriotiques comme la nôtre, de venir, au jour de notre fête nationale, présenter leurs hommages à ceux qui sont les dépositaires de cette foi.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface tient de nouveau à vous affirmer qu'elle comprend que la force vitale nécessaire pour résister aux attaques ennemies, doit descendre de l'autel. C'est affirmer par là son attachement au clergé et à tous les biens qu'il défend : nos institutions, notre langue et notre sainte religion.

Je n'hésite pas à le proclamer hautement: le peuple canadien-français ne grandira seulement qu'en suivant les traces de ses aïeux. C'est par l'étude des gloires du passé que l'on prépare les gloires de demain.

Or, si nous étudions notre passé, nous voyons que l'union de nos pères avec le clergé a fait le Canada ce qu'il est. A la suite du missionnaire, le colon semait la Foi et la civilisation. Plus tard après la cession, l'attachement du peuple au clergé, éloigna bien des malheurs, et sauva nos libertés.

Au Manitoba, que n'a fait l'union du clergé et du peuple? La grande figure de l'immortel Mgr Taché a entraîné après elle dans la lutte au champ de l'honneur et de la justice, le peuple canadien-français.

Et nous aussi, nous marchons, et nous marcherons à la suite de notre aimé et dévoué Archevêque: nous marcherons à l'ombre du drapeau dans les plis duquel sont notre histoire et nos aspirations.

Cette union du prêtre et du peuple sous un tel étendard nous conduira à la victoire et fera luire sur nous le soleil de la justice et de la liberté.

O drapeau béni! que ta vue nous soutienne dans nos luttes! Mon âme tressaille en respirant dans tes plis le parfum immortel des victoires des nos aïeux.

Tu es un gage de victoire ! et lorsque tu auras vu notre triomphe, que nos chants te soient consacrés.

Te chanter, ô drapeau béni ! Te chanter encore ! Te célébrer toujours jusqu'à ce que nos regards mourants te rencontrèrent dans le dernier combat; que nos lèvres froides baisent la croix de mon Christ imprimée dans tes plis, et que l'on nous donne pour dernier lieu de repos ce Cœur que tu portes : le Cœur de mon divin Jésus!

Saint-Boniface, 28 juin 1903.

LEGENDE SACREE

Vers composés par un aveugle de l'asile Nazareth de Montréal à l'adresse d'une R. S. Grise manitobaine. Nous publions volontiers cette belle poésie composée à la hâte et qui montre les résultats merveilleux de l'éducation des aveugles. On reçoit ces chers affligés gratuitement à l'asile Nazareth. Il est étonnant que les familles affligées envoient si rarement leurs aveugles bénéficier du dévouement intelligent des bonnes SS. Grises :

Il était dans Judée, une âme sympathique
 Qui sut prouver un jour son amour à Jésus;
 Cette femme pieuse avait nom, Véronique,
 Et dans Jérusalem, brillait par ses vertus.

Elle était un modèle. Et toutes ses compagnes
 Se faisaient un bonheur de lui venir parler.
 Ses bienfaits s'étendaient au loin dans les campagnes,
 Et que de malheureux elle dut consoler.

Dieu lui fit voir bientôt, par un miracle insigne,
 Que ses nombreux bienfaits recevraient un grand prix;
 Que ses belles vertus qui la rendaient si digne,
 L'élèveraient un jour au-dessus des mépris.

Or, tandis que Jésus marchait vers le Calvaire,
 Le front couvert de sang, de boue et de crachats:
 Une femme, vers lui, s'avança, grave et fière,
 Bravant les durs mépris, l'insulte des soldats.

Elle voit de Jésus, le pur et beau visage,
 Triste, mais résignée, plus noble que jamais;
 Hâtons-nous, se dit-elle: et cachons à l'outrage,
 Ce chef auguste et saint, meurtri pour nos forfaits. . .

Elle enlève son voile, elle en couvre son Maître,
 Le dérochant ainsi, aux immondes crachats
 D'une foule en furie et qui ne veut permettre
 Qu'on lui porte secours. . . . *Lui le Dieu des combats!*

Son amour pour son Dieu reçoit sa récompense;
 Jésus grave ses traits sur son beau voile blanc
 Véronique, en sa joie et sa reconnaissance,
 Rend grâce, de tout cœur, au Maître si clément.

A. LAMOUREUX.

DING ! DANG !

—Mgr l'Archevêque, accompagné de son secrétaire, le R. M. Béliveau, est arrivé samedi dernier de la Province de Québec. Durant son séjour dans l'Est, Sa Grandeur est allée faire un pèlerinage à la Bonne Sainte Anne de Beaupré le 18 juin et à Notre Dame du Cap de la Madeleine le 12 du même mois, afin de recommander à Notre Dame du T. S. Rosaire et à la grande Thaumaturge les besoins du diocèse.

—Le T. R. P. Filiatreault, Provincial des RR. PP. Jésuites, au Canada, est à Saint-Boniface. Le T. R. Père est accompagné de son cousin, M. C. Filiatreault, un de nos marchands distingués de Montréal. Tous deux étaient les hôtes de Mgr l'Archevêque dimanche soir.

DING! DANG!

—Le couvent des SS. de Saint-Joseph (de Saint-Hyacinthe), à Lorette, est à peu près terminé; ce sera un édifice spacieux, bien aménagé et très chaud pour l'hiver.

—Les RR. PP. Missionnaires de Chavagnes construisent une maison à Saint-Norbert (La Rollandrie) près de Whitewood.

—Le R. P. Drummond est allé prêcher une retraite aux Religieuses de "Loretto" au Sault Sainte-Marie.

—Mgr l'Archevêque a fait des ordinations au scholasticat des Oblats, à Ottawa, le 29 juin. Sa Grandeur a ordonné quatre prêtres: les RR. PP. Ouimet, Boisseau, Latulippe et Rivet, O. M. I., deux diacres et quatre minorés.

—Lors du cinquantenaire de la bénédiction de l'église Saint-Pierre, à Montréal, Monseigneur a chanté la messe pontificale et Mgr Racicot, P.A. et V.G., oncle de notre bien-aimé Archevêque, a fait le sermon de circonstance.

